

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/189

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
04/12/2024	Présents	29
	Représentés :	6
	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE ONZE DÉCEMBRE, A VINGT HEURES HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 4 décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine ayant donnée pouvoir à Mme LEGENDRE Flora
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
M. BALLOY Philippe ayant donné pouvoir à Mme CHARBONNIER Martine
M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme DRAGIN Catherine
Mme ESTRADÉ Claude ayant donnée pouvoir à M. BERTHAULT Grégory

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20241211-DEL2024-189-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/189

Création des emplois permanents de la collectivité relevant de la catégorie C

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.311-1, L. 313-1, L.313-3, L.332-8 à L.332-14 ;

VU le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

VU le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU la délibération n° 2024/080 du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 portant autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles sur le fondement de l'articles L. 332-1313 du Code Général de la Fonction Publique ;

VU la délibération n° 2024/186 du Conseil Municipal du 11 décembre 2024 portant dernière modification des effectifs de la Ville ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se conformer aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, lequel dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que la pratique, sur le fondement de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, de délibérer sur chaque création ou suppression de grades au tableau des effectifs ne suffit pas à satisfaire pleinement cette obligation légale, faute de détailler tous les emplois correspondants ;

CONSIDÉRANT que sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales peuvent être occupés par des agents contractuels lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ou lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

CONSIDÉRANT que sur le fondement de l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales peuvent être occupés par des agents contractuels afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial ;

CONSIDÉRANT que la possibilité de recruter des agents contractuels sur le fondement des articles L. 332-8 et L. 332-14 précités doit être accordée par l'organe délibérant ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de répondre aux impératifs susmentionnés et de formaliser au sein d'une délibération unique un état récapitulatifs des postes de catégorie C, en précisant s'il qui peuvent être pourvus par des agents contractuels, sur le fondement des articles L. 332-8 et L. 332-14 Code général de la fonction publique ;

Après avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe *Eaubonne Notre Ville Ensemble* ; Groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; Groupe *Eaubonne Ensemble*, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

🔗 **ARTICLE 1 : DÉCIDE** de créer les emplois permanents de catégorie C de la commune au sein d'une délibération unique et ce, conformément au tableau reproduit ci-dessous :

Filière(s)	Cadre(s) d'emploi(s)	Emplois / fonctions	Nb	Temps de travail	Emplois susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Agent(e) chargé(e) des relations aux usagers	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Agent(e) d'accueil et de citoyenneté	4	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Agent(e) d'Etat civil	7	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Appariteur/trice	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Assistant(e) administratif secrétariat et accueil	4	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Assistant(e) RH	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Assistant(e) du secrétariat général	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Chargé(e) de gestion patrimoniale	2	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Chef(fe) de service Carrière et Paie	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Chef(fe) de service Secrétariat Général	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Coordinateur/trice ATSEM	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Gestionnaire carrière et paie	5	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Gestionnaire vie associative	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Gestionnaire des assemblées	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Gestionnaire Enfance	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Gestionnaire espace public	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Gestionnaire Patrimoine	1	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Gestionnaire Vie scolaire et restauration	2	TC	Oui
Administrative	Adjoint(s) administratifs	Référent(e) administratif et financier	2	TC	Oui
Administrative Animation	Adjoint(s) administratifs Adjoint(s) d'animation	Agent(e) d'accueil et de secrétariat	3	TC	Oui
Administrative Animation	Adjoint(s) administratifs Adjoint(s) d'animation	Animateur/trice EPN	1	TC	Oui
Administrative Animation	Adjoint(s) administratifs Adjoint(s) d'animation	Assistant(e) de direction	2	TC	Oui
Administrative Animation	Adjoint(s) administratifs Adjoint(s) d'animation	Chargé(e) d'accueil et d'animation socioculturelle	1	TC	Oui
Administrative Animation	Adjoint(s) administratifs Adjoint(s) d'animation	Chargé(e) d'accueil et référente sénior CSC	1	TC	Oui
Administrative Animation	Adjoint(s) administratifs Adjoint(s) d'animation	Gestionnaire administrative	1	TC	Oui
Administrative Technique	Adjoint(s) administratifs Agents de maîtrise	Gestionnaire Financier	5	TC	Oui
Administrative Technique	Adjoint(s) administratifs Adjoint(s) techniques	Référent(e) crèche familiale et accueil MPE	1	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Animateur/trice	14	TNC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Animateur/trice	51	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Animateur/trice Conseiller numérique	1	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Animateur/trice jeunesse 11/17 ans	1	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Animateur/trice jeunesse 7/11 ans	1	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Directeur/trice ACM	6	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Directeur/trice adjoint ACM	5	TC	Oui

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20241211-DEL2024-189-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Filière(s)	Cadre(s) d'emploi(s)	Emplois / fonctions	Nb	Temps de travail	Emplois susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle
Animation	Adjoint(s) d'animation	Informateur/trice jeunesse	1	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Animateur/trice famille	1	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Responsable ACM 11/17 ans	1	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Responsable ACM 7/11 ans	1	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Responsable adjoint ACM 7/11 ans	1	TC	Oui
Animation	Adjoint(s) d'animation	Responsable du SIJ	1	TC	Oui
Animation Administrative	Adjoint(s) administratifs	Coordinateur/trice Enfance	1	TC	Oui
Médico-sociale Animation Technique	ATSEM Adjoint(s) d'animation Adjoint(s) techniques	ATSEM	43	TC	Oui
Médico-sociale Animation Technique	Agents sociaux Adjoint(s) d'animation Adjoint(s) techniques	Aide auxiliaire de puériculture	7	TC	Oui
Police Municipale	Brigadier-Chef principal Gardien Brigadier	Agent(e) de Police Municipale	10	TC	Non
Police Municipale	Brigadier-Chef principal	Chef(fe) de service adjoint de Police Municipale	1	TC	Non
Technique	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise	Agent(e) de cuisine	2	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Agent(e) de fleurissement et d'entretien des espaces verts	12	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Agent(e) de la brigade verte	4	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Agent(e) de voirie et de propreté urbaine	17	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Agent(e) de surveillance de la voie publique	4	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise	Agent(e) de surveillance voirie	1	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Agent(e) d'entretien	10	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Agent(e) d'équipement et Agent(e) d'exploitation	19	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Agent(e) chargé de la coordination du cimetière	2	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Agent(e) en charge des manifestations	4	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Agent(e) technique polyvalent	1	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise	Chef(fe) de service cadre de vie	1	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise	Chef(fe) d'équipe	7	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise	Contrôleur/euse du domaine public	1	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise	Gestionnaire bâtiment ADAP	1	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques	Magasinier/ère	1	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise	Mécanicien(ne)	1	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise	Agent(e) qualifié de la régie patrimoine	5	TC	Oui
Technique	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise	Reprographe	1	TC	Oui
Technique Administrative	Agents de maîtrise Adjoint(s) techniques Adjoint(s) administratifs	Gestionnaire équipements sportifs	1	TC	Oui
Technique Administrative	Adjoint(s) techniques Agents de maîtrise Adjoint(s) administratifs	Gardien(ne)s de l'Hôtel de Ville	3	TC	Oui
Technique Médico-sociale	Adjoint(s) techniques Agents sociaux	Lingère	1	TC	Oui

- ✎ **ARTICLE 2 : DIT** que, dans l'éventualité où aucun fonctionnaire ne satisferait aux conditions de recrutement préalablement définies pour chacun des postes répertoriés dans le tableau ci-dessus, ou si les besoins des services concernés le justifient, l'autorité territoriale pourra recourir au recrutement d'agent(s) non titulaire(s) en vertu de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, dans les conditions énoncées aux articles L. 332-1 du code général de la fonction publique et suivants, et en vertu de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.
- ✎ **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les niveaux de rémunération seront déterminés en fonction des cadres d'emplois identifiés au tableau ci-dessus et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.
- ✎ **ARTICLE 4 : DIT** que l'autorité territoriale pourra recourir au recrutement d'agent(s) non titulaire(s) dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour chacun des emplois listés précédemment exception faite des emplois relevant de la Police Municipale.
- ✎ **ARTICLE 5 : PREND ACTE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.



**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**

Quentin DUFOUR



**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lylia SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.